

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 15 mars 2021 à 19 h en Mairie

Convocation faite le 10 mars 2021

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, COCHET Pascal, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, FORLINI Dominique, BACHELIER Sylviane, NAROZNY Emmanuel.

Absents excusés : MALLET Vanessa (pouvoir M. TEMPLIER) HETIER Xavier (pouvoir M. COCHET).

Secrétaire de séance : BONNART Alain.

Début de séance : 19 h

ORDRE DU JOUR

- Délibération : N° 2021-03-005 : Réparation actif passif Sis du Val Courtois et Régie de transport du SIS du Val Courtois

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2016, portant dissolution du Syndicat intercommunal scolaire du Val Courtois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la répartition de l'actif et du passif comme définie ci-dessous :

I/Pour la régie de transport du Syndicat intercommunal scolaire du Val Courtois

1/ Les biens suivants seront sortis de l'actif par le comptable avant répartition :

Matériel de transport - prêts et avance du Département – affectation budgets annexes et titres de participation

2/ Le solde de trésorerie de la régie de transport du SIS du Val Courtois d'un montant de 13 876.22 euros, arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que tous les autres comptes non évoqués sont répartis au prorata du nombre d'habitants conformément aux délibérations des 3 communes, Bouchy St Genest, Courgivaux, La Forestière en dates respectives du 3/2/2010, 9/12/2009 et 23/12/2009.

Bouchy St Genest 159 habitants

Courgivaux 255 habitants

La Forestière 220 habitants

TOTAL 634 habitants

II/ Pour le Syndicat intercommunal scolaire du Val Courtois

1/ Les biens suivants sont sortis de l'actif par le comptable avant répartition :

Lave-linge, machine à laver, matériel informatique, matériel informatique

2/Le bâtiment scolaire pour une valeur de 143 973,38 € est réintégré dans l'actif de la commune de Courgivaux (il correspond à l'actuelle mairie de Courgivaux).

3/Le solde de trésorerie du SI Scolaire du Val Courtois, d'un montant de 29 € au 31/12/2020, ainsi que tous les autres comptes non évoqués aux points 1 et 2, sont répartis au prorata du nombre d'habitants conformément aux délibérations des 3 communes, Bouchy St Genest, Courgivaux, La Forestière en dates respectives du 3/2/2010, 9/12/2009 et 23/12/2009.

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération : N° 2021-03-006 : Reprise d'une concession cimetière**

Madame le Maire expose la demande de rétrocession d'une concession à la commune à compter de ce jour qui pourra en disposer comme bon lui semblera.

L'indemnisation est calculée sur la globalité du montant de la concession versé en 1976 converti en euros selon le tableau de l'INSEE.

- **Délibération : N° 2021-03-007 : Redevance trop plein d'eau**

Fixation du montant de la redevance due par un propriétaire dont le trop-plein de l'ancien captage d'eau de la Commune se déverse sur sa parcelle

- **Délibération : N° 2021-03-008 : Création d'une commission CCAS**

L'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles donne la possibilité aux Conseils Municipaux de créer au sein de leur conseil une commission CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale)

Sa mission principale est d'accélérer le traitement des demandes d'aides financières mais aussi de donner un avis sur la mise à disposition du logement d'urgence.

La Commission se voit attribuer la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

Outre son président, qui est le Maire, cette commission sera composée de quatre conseillers municipaux.

- Monsieur TEMPLIER
- Monsieur COCHET
- Monsieur BULAND
- Monsieur BONNART

QUESTIONS DIVERSES

1. Un riverain de la RN4 demande à ce que des travaux soit envisagés pour empêcher l'eau de ruissellement de la Nationale d'inonder son garage.
2. Le liquidateur en charge de l'épicerie/tabac/FDJ vient de nous informer que Mme CORNU ne donne pas suite à son offre. L'épicerie est de nouveau en recherche d'un repreneur.
3. Selon le règlement intérieur de la CCSSOM les sacs et conteneurs à déchets ménagers doivent être sortis après 18 h le mercredi soir et rentrés le jeudi dans la journée. Une habitante ayant refusé à plusieurs reprises de rentrer ses conteneurs la CCSSOM a agi conjointement avec la gendarmerie pour la sensibiliser. Le résultat a été immédiat.
4. Plusieurs habitants ont sollicité la possibilité de louer l'ancien local du CPI. Après étude il s'avère que le CPI n'est pas un ERP. Son classement en ERP entrainerait une mise au norme couteuse, seule la location pour stockage pourrait être envisagée.
5. Mme le Maire expose qu'elle a fait établir un devis pour transformer les fossés le long de la RN4 situés côté droit en direction de Paris en fossés drainants afin de faciliter le travail, d'éviter la pénibilité à l'employé communal, et d'élargir l'allée piétonne.

Mme le Maire a également fait chiffrer la réalisation d'une allée piétonne au bord de la RN4 pour permettre à la population de rejoindre le centre du village en sécurité.

6. Mme le Maire a rencontré les représentants du département avec les représentants de la CCSSOM pour évoquer les problèmes de vitesse sur la Commune en particulier rue du Capitaine Vaillant. Le département précise que les différentes solutions proposées ont été agréées par les organismes agricoles. La solution retenue serait de passer l'ensemble du village à 30 km et de réaliser une chicane entre la Mairie et le carrefour de la rue de l'Etang pour casser la vitesse des véhicules. Afin d'évaluer le bienfondé de ce projet, une installation provisoire va être installée dans les semaines à venir. M. Buland fait remarquer que devant le cimetière les véhicules passent également trop vite.

Mme le Maire demande aux conseillers de réfléchir à des solutions pour les problèmes de stationnement et de vitesse rue de l'Etang. Plusieurs résidents se sont plaints du manque de civisme d'un petit nombre de riverains qui se garent sur le trottoir au ras des fenêtres ou devant les portes. La solution des chicanes pourrait là aussi être envisagée mais réduirait d'autant les places de stationnement.

7. Mme le Maire informe que des travaux d'enrobage et de reprofilage vont avoir lieu allée Laurence dans les mois à venir (juillet)
8. Mme le Maire informe qu'elle a engagé une procédure envers le propriétaire de la maison abandonnée rue du Capitaine Vaillant.
9. M. Bonnart a fait un bref compte rendu sur l'utilisation de l'application panneau Pocket et demande aux Conseillers d'être les ambassadeurs de cette application qui peut donner des informations communales en temps réel

Plus personne ne voulant prendre la parole la séance est levée à 20 h 57

Secrétaire de Séance,
Monsieur BONNART Alain

Madame Le Maire,
Madame LEFRANC Sylvie